

*Long copie
de compte 3/60*

**Achat de Matériel pour
la police**

Le quatorze Juin mil neuf cent soixante à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 9 Juin 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Pouget, Mongrand, Lamouche, Fontanille, Etcheber, Reix, Berland, Flahaut, Barreau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bujard Bouchet, Bétous

Représentés : MM. Guillaud par M. Rochedereux
Galland par M. Guy Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Police de Royan va être dotée prochainement d'un poste émetteur et d'une voiture radio. Afin de renforcer les moyens d'intervention, il est proposé de procéder à l'acquisition de deux postes émetteurs récepteurs portatifs d'une valeur unitaire de 500 NF.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

- décide d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de deux postes portatifs émetteurs récepteurs destinés à la Police de Royan
- dit que la dépense estimée à 1.000 NF environ sera imputée ch XXXIII " Dépenses Imprévues".

Adopté à l'unanimité

APPROUVE

Rochefort, le 30 Juin 1960
Le Sous Préfet
J. VOCHEL

POUR EXTRAIT CONFORME
Par le Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 4 Juillet 1960
Par le Maire
L'Adjoint Délégué,

Matras

